



Championnats Fédéraux doublettes 2017-2018

Féminin et masculin - Catégorie Honneur

Art. 1 – Organisation.

- A- Le championnat féminin et le championnat masculin se déroulent scratch et, respectivement, en équipe de 2 joueuses et de 2 joueurs du même club. Peut-être inclus (e) un (e) licencié(e) d'une « École de Bowling » rattachée à ce club pour la saison (en respectant la règle de rattachement en vigueur).
- B- Ils sont organisés en **2 phases** :
- ◆ **Phase 1 : Départements le 30 septembre et/ou 01 octobre 2017**
 - ◆ **Phase 2 : Districts le 11 et/ou 12 novembre 2017**
 - La première phase départementale est qualificative pour la phase district.
- C- Dans chacune des phases, les égalités sont traitées conformément aux dispositions de l'article 23.1 du règlement sportif.

Art.2 – Participation.

- A- Les Championnats doublettes Honneur sont ouverts aux licencié(e)s en règle avec la FFBSQ, quelle que soit leur nationalité, satisfaisant à une des conditions de moyenne suivantes.
- B- Moyenne retenue :
- Femmes :
- Moyenne inférieure ou égale à 164
 - N'apparaissant pas dans le listing de référence.
- Hommes :
- Moyenne inférieure ou égale à 174
 - N'apparaissant pas dans le listing de référence.
- C- Listing de référence :
- Le listing des catégories publié le **17 juillet 2017**
- D- Aucun remplacement n'est autorisé tout au long de la compétition.

Art.3 - Engagements.

A- Phase Départementale :

- Le club fait parvenir, à son comité départemental (ou au CSD bowling si comité multidisciplinaire) ou à défaut à sa ligue (ou CSR bowling), le bulletin d'engagement, édité et transmis par la structure fédérale concernée.
- Les droits d'engagement sont fixés à **33 €** par doublette (hors frais des parties). Le paiement se fait selon les modalités d'inscription définies par le comité départemental ou la ligue concernée qui fixe la date limite de réception des bulletins.

B- Phase District :

- Il n'y a pas de droit d'engagement, seules les parties qualificatives et de finale de cette phase sont à la charge des doublettes qualifiées et à régler (**3.20 €** maximum la partie par joueur) auprès de la ligue (ou CSR) organisatrice de cette phase.

Art.4 – Phase Départementale.

A- Elle se déroule en un lieu choisi par le comité départemental (ou CSD bowling) ou à défaut par la ligue (ou CSR bowling).

B- Celui-ci (ou celle-ci) est responsable de l'organisation de cette phase :

- Il (elle) enregistre les inscriptions et en informe la ligue au plus tard 48 heures après la date de clôture des inscriptions.
- Il (elle) nomme le ou les arbitres,
- Il (elle) établit les horaires en accord avec les centres,
- Il (elle) attribue les pistes,
- Il (elle) encaisse les frais de parties (**3.20€** maximum/partie et joueur) auprès des doublettes participantes,
- Il (elle) règle les frais de parties au centre d'accueil.

C- Les qualifications se déroulent sur 3 séries de 3 lignes consécutives ou non, avec changement de paires de pistes à l'issue de chaque série.

D- Le titre de Champion(ne) Départemental(e) doublette Honneur est attribué sur le total des 9 parties.

E- Le nombre de qualifié(e)s dans les Districts est fonction du nombre d'engagé(e)s par département composant le district ; il est communiqué par la ligue (ou CSR bowling) le **25 septembre 2017**.

F- Les Champions (nes) Départementaux (tales) sont automatiquement qualifié(e)s pour la phase district.

G- En cas de forfait pour la phase district, le comité départemental effectue les repêchages des équipes dans l'ordre du classement de la phase départementale.

Art.5 – Phase District

- A- Elle se déroule dans les districts, en un lieu choisi par les districts.
- B- Celui-ci est responsable de l'organisation de cette phase :
 - Il nomme le ou les arbitres,
 - Il établit les horaires en accord avec les centres,
 - Il attribue les pistes,
 - Il encaisse les frais de parties (**3.20€** maximum/partie et joueur) auprès des participant(e)s pour les qualifications
 - Il règle les frais de parties au centre d'accueil.
- C- Les qualifications se déroulent sur 2 séries de 4 lignes consécutives avec changement de paires de pistes à l'issue de la première série.
- H- Qualifiés(es) dans l'ordre du classement sur les 8 premières lignes, les finalistes disputent 6 lignes supplémentaires en 2 séries de 3 lignes avec changement de paire de pistes à l'issue de la première série. Le nombre des finalistes est le plus grand des nombres suivants :
 - 30% (arrondi à l'entier supérieur) des participants (tes).
 - 4
- D- Le titre de Champion(ne) District doublette Honneur est attribué sur le total des 14 parties.

Art. 8 – Divers.

- A- Tous les règlements de la FFBSQ sont applicables à cette épreuve.
- B- Le Comité National Bowling se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.